

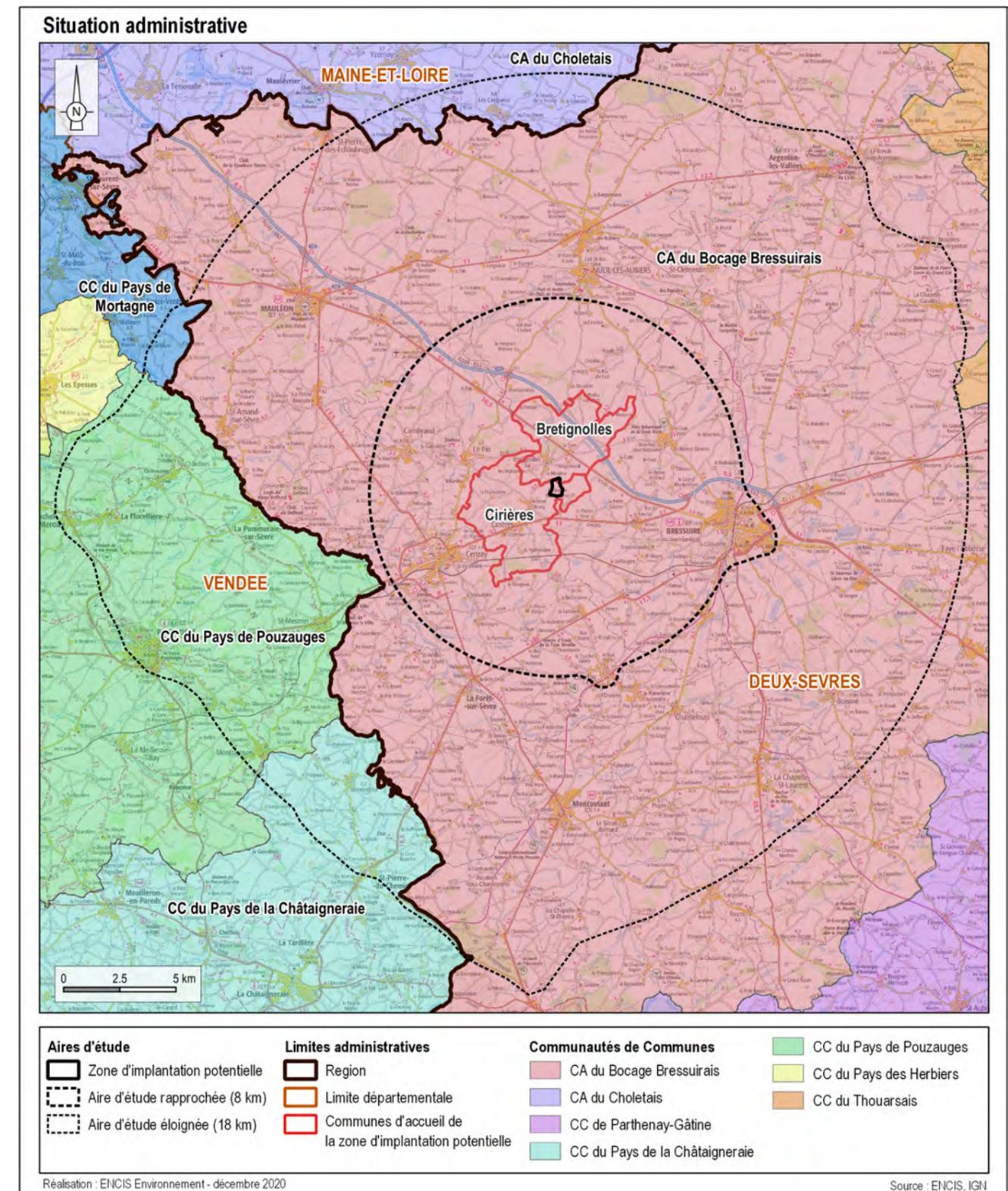
3.1 Le contexte paysager du territoire

L'aire d'étude éloignée correspond principalement à la zone d'influence visuelle potentielle du projet. Dans ce cas précis, l'aire d'étude éloignée s'étend jusqu'à 18 km autour du site d'implantation. A cette échelle seront décrites les grandes caractéristiques de l'organisation de l'espace, les unités paysagères et les perceptions sociales du paysage.

3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire

3.1.1.1 Situation géographique

La zone d'étude se situe à cheval sur trois départements : les Deux-Sèvres, la Vendée et le Maine-et-Loire. Le premier appartient à la région Nouvelle-Aquitaine (et anciennement à la région Poitou-Charentes), les deux autres à la région des Pays de la Loire. La ZIP se situe principalement sur le territoire de la commune de Cirières, mais occupe également en partie celui de la commune de Bretignolles ; toutes deux appartiennent à la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais.



Carte 5 : Situation administrative.

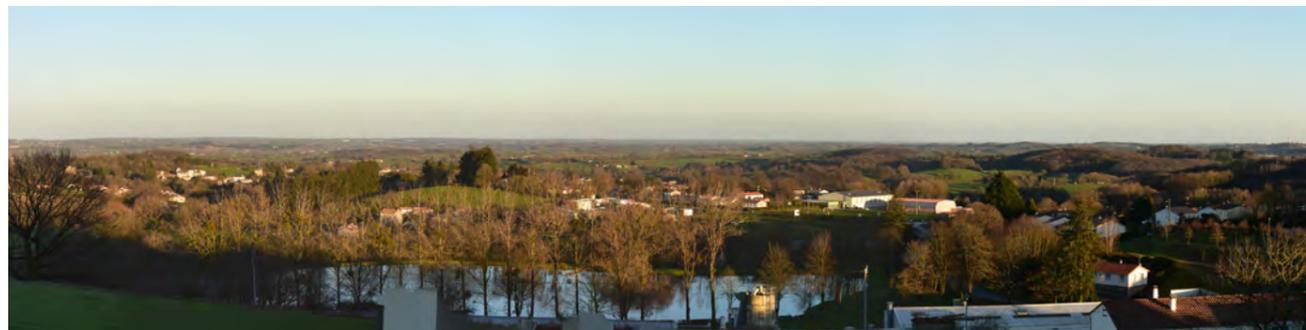
3.1.1.2 Relief et hydrographie

Bien que le relief de l'aire d'étude éloignée (AEE) reste globalement assez peu marqué, différents secteurs se dessinent nettement.

Ainsi, dans la partie ouest, la Sèvre nantaise marque un axe relativement rectiligne, du sud vers le nord-ouest de l'AEE. De nombreux petits affluents modèlent ses coteaux en ondulations souples. Sur sa rive gauche s'élèvent les collines vendéennes, qui forment par leur succession de buttes une ligne de crête notable : culminant à 280 m d'altitude environ, elles dessinent une limite topographique nette au sud-ouest de l'AEE, et ouvrent des vues amples et lointaines sur le paysage.

En rive droite de la Sèvre Nantaise, le coteau s'élève moins haut : de Mauléon au nord-ouest, à La Chapelle-St-Laurent au sud-est, les crêtes culminent à 230 m environ. Au-delà s'étire vers le nord-est le bassin versant du Thouet. Quelques-uns de ses affluents (Thouaret, Dolo, Argent et Argenton) y modèlent légèrement le relief. Le réseau hydrographique est moins dense en s'éloignant des collines, et les vallées restent en général assez peu encaissées.

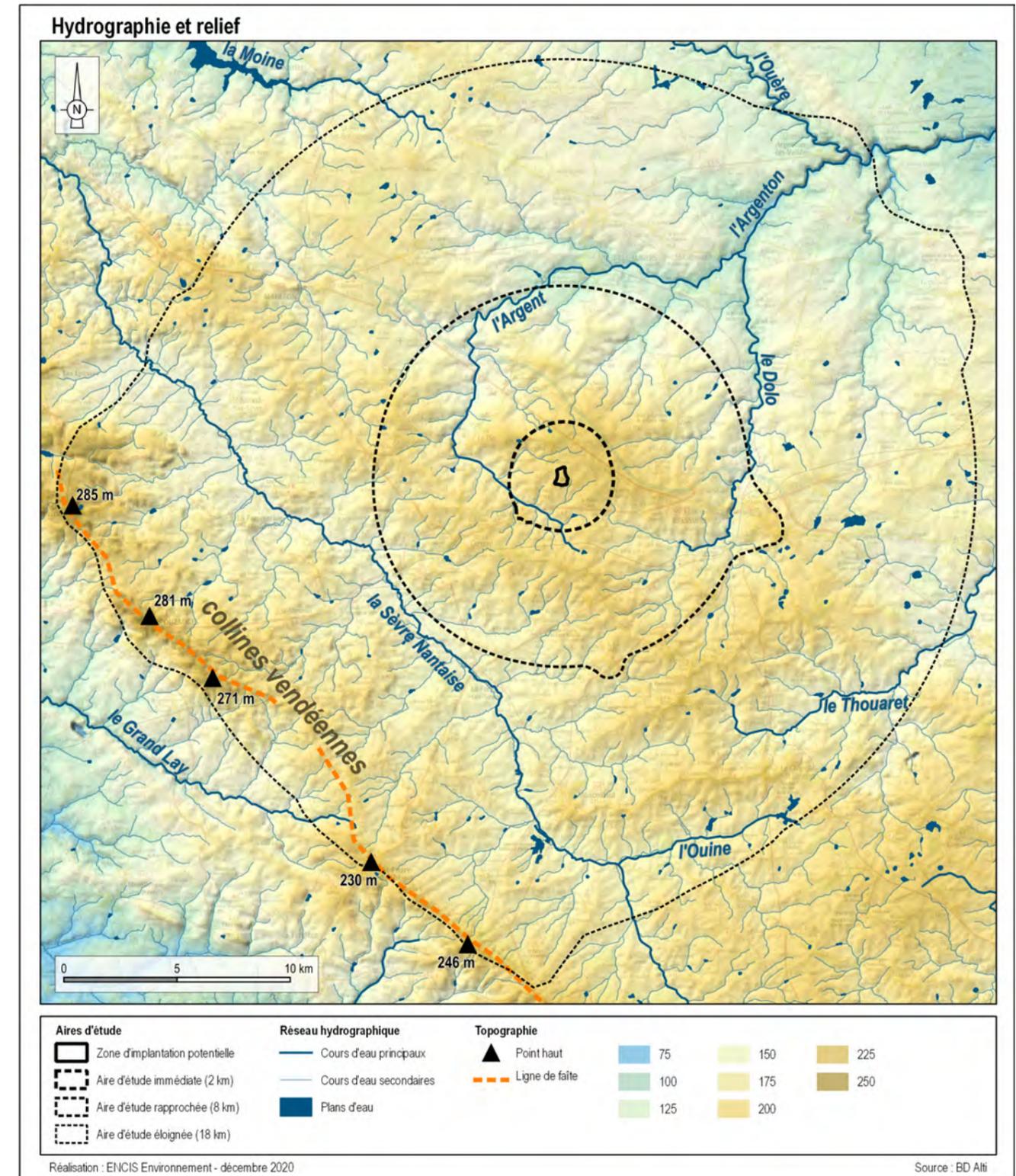
En limite nord-est de l'AEE, les dénivelées sont plus importantes, et les cours d'eau incisent assez profondément le plateau : autour d'Argenton-les-Vallées, l'Argenton, l'Ouère et le ruisseau de la Madoire ont creusé des lits encaissés. Les cours d'eau s'écoulent à une altitude de 75 m environ, tandis que les plateaux s'élèvent à 120 m ou plus.



Photographie 1 : Les collines vendéennes ouvrent de larges et lointaines vues vers le nord-est, au-delà de la vallée de la Sèvre Nantaise (belvédère de St-Michel-de-Mont-Mercure).



Photographie 2 : Vallonnements bocagers de la vallée du Dolo, au nord-est de l'AEE.



Carte 6 : Hydrographie et relief.

3.1.1.3 Urbanisation et réseaux de communication

La ville la plus importante du périmètre étudié est Bressuire, regroupant près de 20 000 habitants ; elle est implantée sur les berges du Dolo, à l'est de l'AER. Mauléon, avec plus de 8 000 habitants, constitue le second pôle urbain, au nord-ouest de l'AEE, dans la vallée de l'Ouin (affluent de la Sèvre Nantaise).

Trois autres pôles urbains importants (environ 5 000 habitants ou plus) sont localisés dans le périmètre d'étude : Nueil-les-Aubiers, au nord de l'AEE, Pouzauges, en limite ouest, sur les collines vendéennes, et Cerizay, dans la partie ouest de l'AER.

Sur le reste du territoire, les lieux de vie se présentent sous la forme de petits bourgs et hameaux dispersés, avec la présence de regroupements plus importants autour des carrefours routiers.

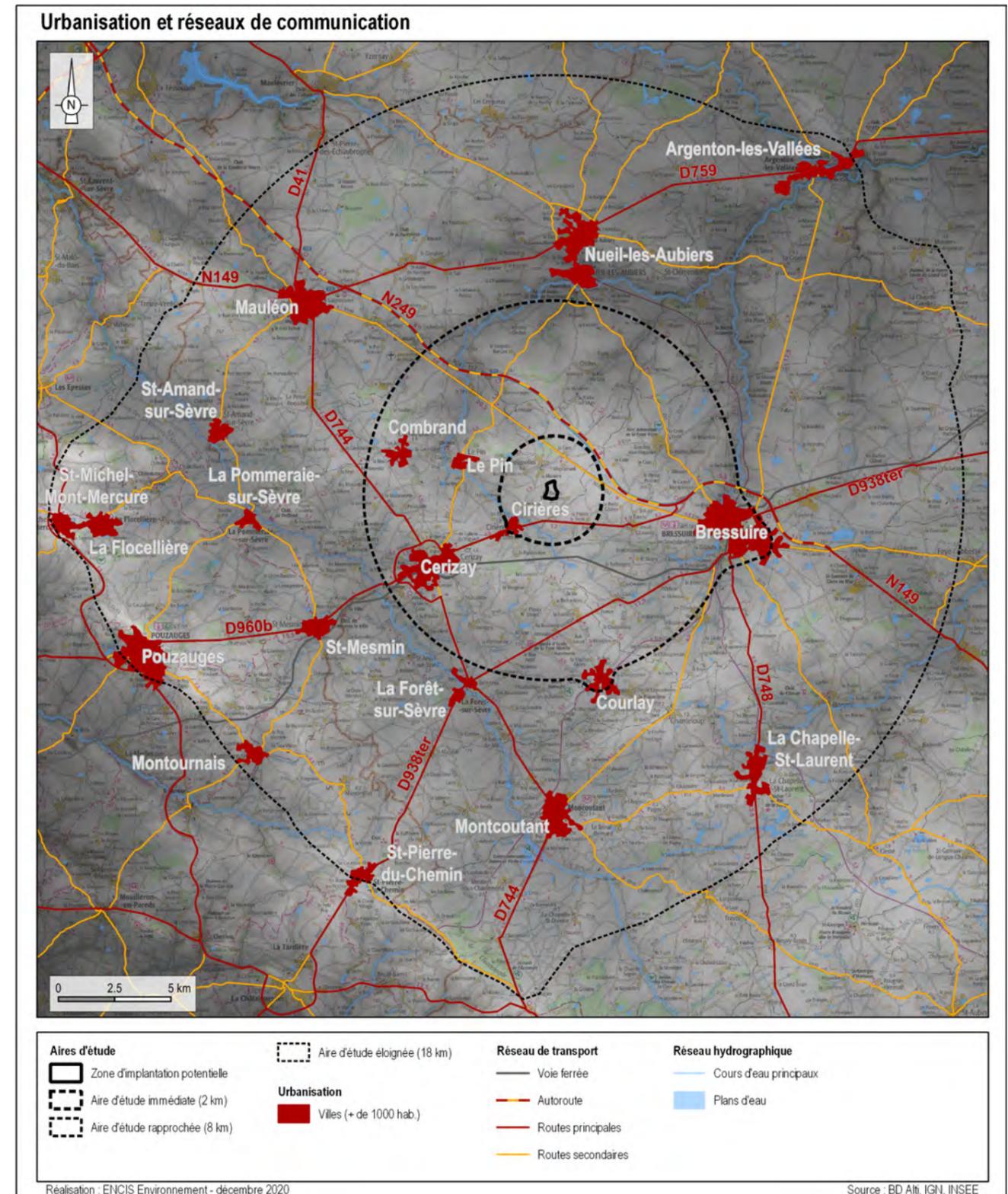
Le réseau de circulation est très dense sur le territoire d'étude, avec de nombreuses routes principales et secondaires. Les axes primaires sont plutôt implantés sur les interfluvés, et franchissent les plateaux en ligne droite en reliant les villes et les bourgs principaux. Ainsi la N249 et la N149, reliant (hors de l'AEE) Cholet au nord-ouest à Parthenay au sud-est, en desservant Mauléon et Bressuire, ou encore la D759, de Mauléon à Argenton-les-Vallées. À l'ouest, la D744 suit en parallèle le cours de la Sèvre Nantaise pour franchir l'AEE du sud au nord ; la D960b et la D938ter parcourent cette dernière d'ouest en est. De nombreux axes secondaires complètent ce réseau, qui se développe en étoile autour des pôles urbains.



Photographie 3 : Passage de la N249 au nord-ouest de l'AEE.



Photographie 4 : La D938ter présente un gabarit assez réduit, ici au sud de l'AER.



Carte 7 : Urbanisation et réseaux de communication.

3.1.1.4 Occupation du sol

Le territoire étudié est occupé par une mosaïque de terres arables, de prairies et de quelques boisements, qui restent en général de dimensions modestes.

L'ensemble du territoire correspond à des paysages de bocages, sans que des secteurs spécifiques se distinguent particulièrement à l'échelle de l'AEE. La carte ci-contre, basée sur la base de données Corine Land Cover, montre que les trois catégories occupant le plus de surface sont les suivantes :

- Terres arables hors périmètres d'irrigation ;
- Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole ;
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes.

On peut noter que ces deux dernières catégories correspondent en général (mais pas exclusivement) aux secteurs accompagnant les vallées principales, tandis que la première est davantage représentée sur les secteurs interfluviaux.

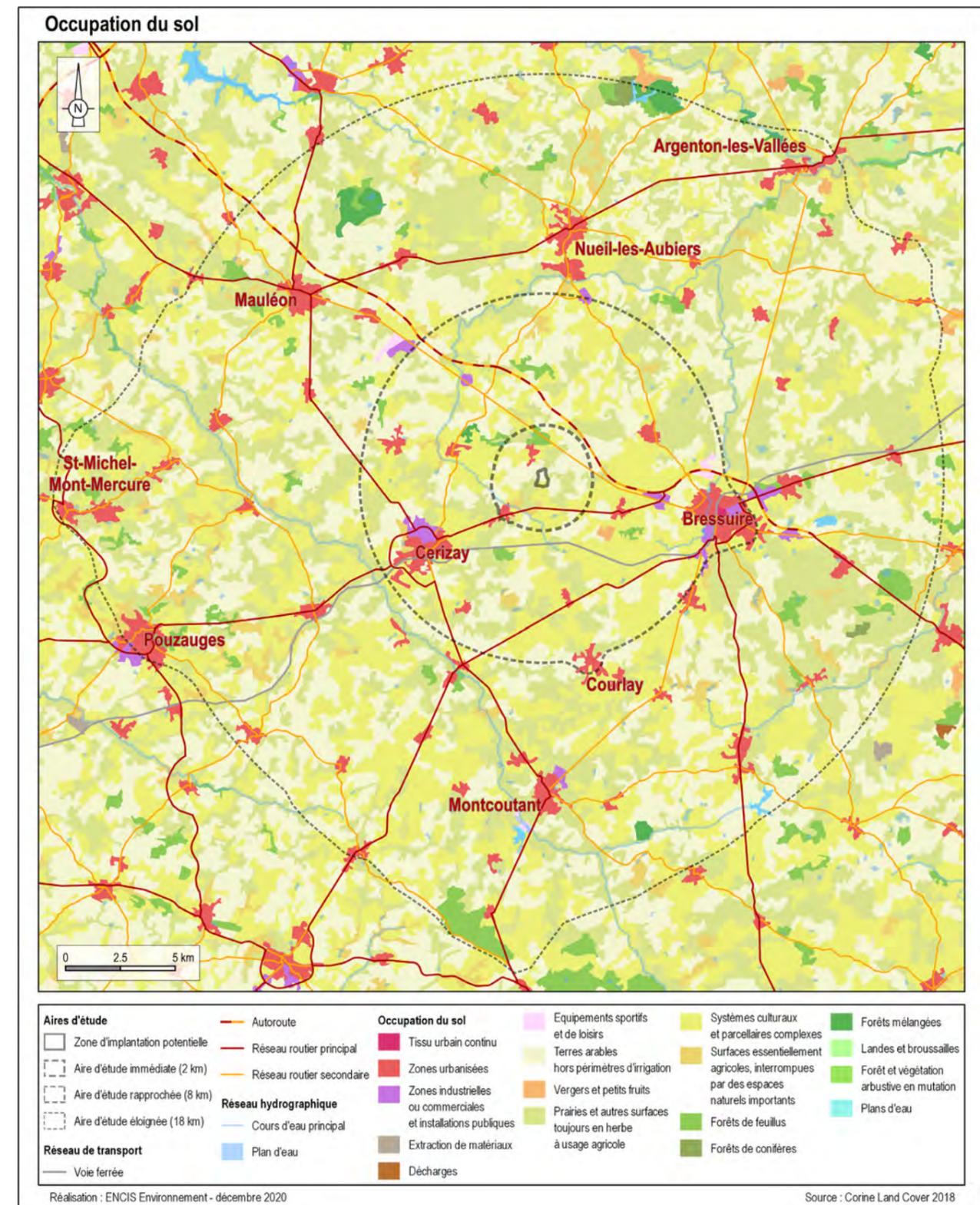
Les boisements sont également implantés principalement sur les terres les plus hautes : les crêtes des collines vendéennes, en limite sud-ouest de l'AEE, sont ainsi coiffées d'un chapelet plus ou moins continu de bosquets feuillus. Les résineux sont peu présents sur ce territoire.



Photographie 5 : Paysage de bocage aux franges nord de l'AEE.



Photographie 6 : Boisements coiffant les collines vendéennes aux abords de Pouzauges.



Carte 8 : Occupation du sol.

3.1.2 Les unités paysagères

La définition d'une unité paysagère est donnée dans la version de 2010 du « guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » réalisé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer : « Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères. »

L'analyse cartographique suivante, associée à des sorties sur le terrain, ainsi qu'à la lecture de l'**Atlas régional des Paysages de Poitou-Charentes** et de l'**Atlas de paysages des Pays de la Loire** ont permis d'identifier et de caractériser les paysages de la zone d'étude. Deux grands types de paysages sont présents dans le périmètre d'étude : les **paysages de bocages** et les **paysages de vallées**.

A l'intérieur de ces grands ensembles paysagers, sept unités paysagères se distinguent (cf. carte page suivante) :

Pour les paysages de bocages :

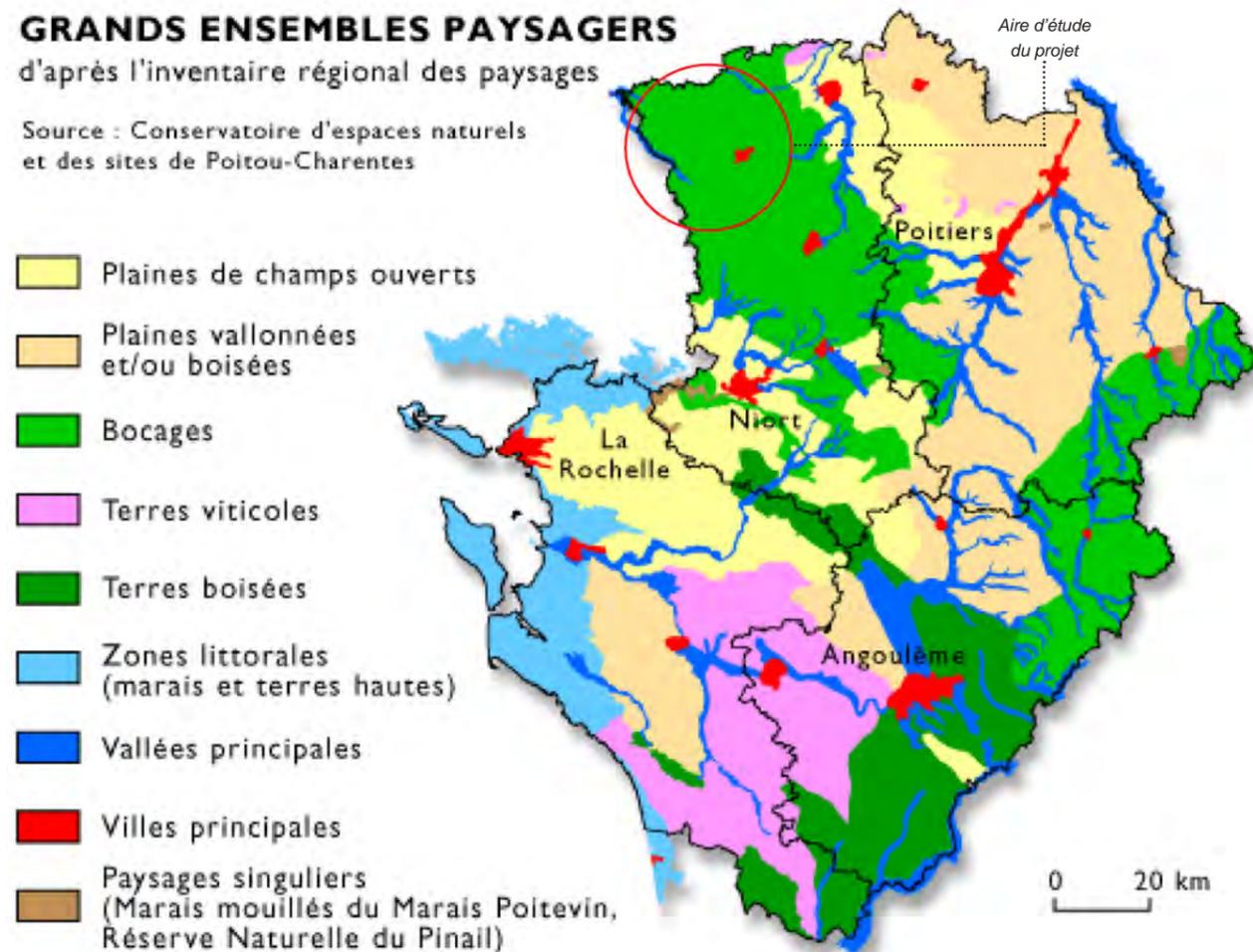
- o Les bocages vendéens et maugeois
- o Les contreforts de la Gâtine
- o Le bocage bressuirais
- o Le haut bocage vendéen
- o La Gâtine de Parthenay

Pour les paysages de vallées :

- o Les vallées de la Sèvre Nantaise et de ses affluents
- o Les vallées du Thouet et de ses affluents

Ces unités paysagères sont définies grâce aux composantes physiques et humaines du territoire (relief, eau, végétation, cultures, bâti) mises en évidence précédemment, qui, combinées entre elles de manière plus ou moins complexe, révèlent des paysages différents. Elles sont localisées sur la carte page suivante. Les unités paysagères des bocages vendéens et maugeois et de la vallée du Thouet et de ses affluents ne concernent que les marges de l'AEE, et ne seront pas décrites précisément dans les paragraphes suivants.

La ZIP se situe sur l'unité paysagère du bocage bressuirais, qui correspond au grand ensemble des paysages de bocage.



Carte 9 : Grands ensembles paysagers de la région Poitou-Charentes.